



Heures de trajet: payée ou pas?

Par **OuvrierBTP**, le **13/09/2009** à **16:43**

Bonjour,

Voilà, je fait pas mal de route dans mon boulo et j'aimerais savoir quel est a loi sur les indemnisation des heures de route?

J'ai essayé de chercher un peu sur le net mais je n'ai rien trouvé de bien précis, ou peu être je n'ai pas sus bien cherché! Donc pour cela je viens sur ce forum pour avoir des conseils de spécialistes et/ou connaisseurs.

Donc je vais vous décrire comment se passe mes journée de travail en général, mais avant je tiens a préciser que je suis donc ouvrier, dans le bâtiment (menuiserie,serrurerie) en CDI dans une SARL de moins de 10 employer. J'ai la carte bleu de l'entreprise pour régler toutes les dépense (carburant, autoroute, restaurant...), ce qui me permet de rien avoir a avancer comme frais. J'ai aussi le fourgon de l'entreprise que je garde tout le temps, je rentre chez moi avec. Je pense avoir fait le tour de ce coté la.

Donc voilà comment se passe mes journée en général:

- Je commence par allé chercher mon collègue, puis nous rendons dans l'agence d'un de nos client, pour qui nous somme sous-traitant, nous y chargeons toutes nos menuiseries (fenêtres, volets, portes... par exemple) pour les clients de la journée.
- Puis nous avons tout le temps entre 1H00 ou 2H00 de route avant de nous rendre chez le premier client.
- Nous prenons 1H00 de pause pour manger au restaurant le midi.
- Puis donc nous avons entre 1H00 ou 2H00 de route pour rentré chez nous une fois que le chantier est fini.

Pour résumé je part de chez moi entre 5H30 et 6H30 du matin puis je rentre le soir en 19H00 20H00.

Voilà j'aimerais savoir quel sont les heures que mon patron dois me payé et quel sont que je prend a mon compte?

Si c'est possible, merci de me mettre un liens qui m'indique sur quel texte de loi vous vous appuiyer.

Merci d'avance pour vos réponse et pour votre aide.

Cordialement